



Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine et Marne  
17 Rue Pasteur 77860 COUILLY PONT AUX DAMES  
Tél / 01 60 04 50 94 E-mail : JMLEMERCIER@aol.com

Assemblée Générale Ordinaire du CD77 : Salle polyvalente de Couilly Pont Aux Dames  
le 23 Février 2008

Le Président M. Jean-Marie LEMERCIER remercie M. AUDOUARD du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), et M. HEZELY Président du Comité Régional Ile De France de Tir à l'Arc, de leur présence à notre Assemblée Générale, et excuse M. EBLE Président du Conseil Général de Seine et Marne retenu par d'autres obligations.

### **ORDRE DU JOUR :**

Appel et vérification des pouvoirs  
Rapport moral  
Rapport financier  
Rapport des Commissions  
Contrats d'objectifs  
Equipe technique Départementale  
Questions Diverses

Associations inscrites et représentées : Brie Comte Robert, Bussy-St-Georges, Chalmaison, Champs sur Marne, Condé Sainte Libiaire, Couilly Pont-Aux-Dames, Crégy les Meaux, Dampmart, Esbly, Fontainebleau-Avon, Lagny sur Marne, Mareuil-les-Meaux, Meaux, Melun, Mitry-Mory, Montry, Mouroux, Ozoir-la-Ferrière, Provins, Roissy-en-Brie, Saint-Germain sur Morin, Saint Mard, Souilly, Torcy, Villeparisis, Voulx.

Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Une minute de silence est observée à la mémoire des archers disparus au cours de l'année écoulée.

M. LEMERCIER donne la parole à M. AUDOUARD, représentant le CDOS ; celui-ci déclare être ravi d'être présent. Il évoque la difficulté pour les membres du CDOS de participer à toutes les AG associatives, mais il souligne aussi l'intérêt et l'enrichissement pour chacun de pouvoir soutenir les activités qui sont développées et communiquer ensuite les informations recueillies aux instances concernées.

Il félicite le Comité Départemental pour le respect du contrat d'objectif, en effet la note maximum de 12 a été obtenue. Il s'étonne enfin du nombre important d'Association de Tir à l'Arc en Seine et Marne (53) et adresse ses compliments tant au comité départemental qu'au comité régional pour cette réussite. Il indique qu'il reste à l'écoute.

M. LEMERCIER donne ensuite à la parole à M. HEZELY qui déclare ne pas vouloir monopoliser la parole mais qu'il est attentif et répondra à toutes les questions qui lui seront posées.

M. LEMERCIER expose le rapport moral pour l'année écoulée. 2007 a été une année importante pour le Département.

1) Le projet de recrutement d'un salarié dans le cadre d'un contrat tremplin emploi financé en partie grâce à une aide du Conseil général a abouti. Vincent MALLIET a donc pris son poste le 28 novembre. Il est titulaire d'un Brevet d'Etat de niveau 2. Il prépare la formation d'entraîneur 1 et passera son examen au mois de juin ; il sera effectivement Conseiller Technique Départemental (CTD) à la fin de l'année 2008. Benjamin LOUCHE, faisant actuellement fonction de CTD est son « tuteur » dans les diverses tâches lui incombant, notamment auprès des différents interlocuteurs.

Son rôle sera dans l'immédiat dirigé vers les collèges en zone d'éducation prioritaire (ZEP) ; actuellement quelques expérimentations sont en cours notamment à Chelles/Torcy et Roissy en Brie, qui ont bénéficié de subventions pour développer l'apprentissage du tir à l'arc.

2) La préparation du championnat départemental Sal le 2008 dont l'organisation a été menée selon les règles fédérales à savoir :

- participation à un nombre minimum de compétitions,
- qualification des archers selon un quota déterminé
- Tir de qualification
- Duels

A ce sujet, M. LEMERCIER remercie et félicite particulièrement, outre l'association organisatrice, MM. Patrick Goldstein président de la Commission Sportive et Daniel HUYARD responsable du site Internet du Comité pour la qualité de leur travail.

Le nombre d'archers en Seine et Marne se maintient

- 1868 licenciés en 2007
- 1818 en 2008

A ce dernier chiffre devra s'ajouter un nombre approximatif de 50 licences « découverte » lesquelles sont, chaque année, délivrées à partir du 1<sup>er</sup> mars.

## **BILAN FINANCIER**

Chaque participant a reçu une copie du bilan financier.

M. Jean-Pierre COQUERY, trésorier présente les comptes à l'Assemblée Générale.

Une précision est apportée sur le « partage » du contrat d'objectif par M. LEMERCIER. Celui-ci étant lié à des conditions d'obtention notamment d'examen médical (2 par an) et d'objectif, les sommes allouées ne peuvent être réellement versées que lorsque les conditions son pleinement remplies.

Un éclaircissement est également fourni en ce qui concerne la différence constatée entre les « recettes » et les « dépenses » pour un montant de  $\approx 11700,00$  €. Cette somme correspond aux salaires (à venir) de Vincent MALLIET ; celui-ci bénéficie d'un salaire d'environ 1250,00 € (entraînant des charges pour un montant avoisinant les 800,00 €) ; le versement de son traitement a été prévu depuis le mois de juillet 2007, mais l'intéressé n'a été recruté qu'en novembre 2007.

Il est proposé à l'assemblée de provisionner cette somme pour permettre le règlement de ses appointements.

La demande d'accorder quitus au Trésorier est faite.

Ces deux demandes sont acceptées à l'unanimité. L'approbation pour ces 2 questions en un vote unique a également été acceptée à l'unanimité.

### **COMMISSION JEUNES :**

En l'absence de Mme Marie-Christine EVAIN, présidente, Mme Nicole Quehen membre de la Commission Jeunes indique que la finale de l'Interclubs Tournoi des jeunes se déroulera le samedi 19 avril 2008 au Gymnase de Gouaix et sera organisé par la Cie de Chalmaison. Comme les autres rencontres le coût de la finale sera de 1,50 € par archer.

### **COMMISSION TIR EN MILIEU NATUREL :**

Mme Maryse TAILLEBOIS, présidente de la Commission Tir à l'Arc en Milieu Naturel, annonce les manifestations prévues en 2008 :

- 1 concours Nature
- 2 concours 3D
- 2 concours campagne
- 1 forum sports nature
- le challenge vétérans + super vétérans

Elle communique ensuite les dates des différents championnats départementaux, Régionaux et Nationaux. Elle en profite pour présenter l'équipe départementale qui participera au championnat de France à Pers en Gâtinais (Loiret) en septembre prochain.

Elle dresse un bilan approfondi de la commission dont elle a la charge et si elle constate une connaissance insuffisante des 3 disciplines de parcours, elle projette notamment d'être présente lors du FORUM DES SPORTS NATURE à St-Fargeau les 13 et 14 septembre 2008, dans le but d'informer, animer et communiquer au mieux ; elle n'oublie cependant pas les outils essentiels que sont les associations sportives, le Comité départemental, le CDOS, la commission départementale des espaces sites et itinéraires, etc....

Enfin, elle expose :

- la progression de la précédemment citée Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI)
- Les axes de travail

Et établi un diagnostic de ses enjeux

Avant de clôturer son compte rendu, elle lance un appel aux femmes qui souhaiteraient intégrer l'équipe 3D.

M. Saby GOMARY président de Crégy les Meaux demande s'il existe un terrain permanent en Seine et Marne pour la pratique de ces disciplines

4 terrains d'entraînement sont recensés sur le département cependant,, précision est apportée qu'il ne s'agit pas de terrains départementaux mais de structures (de taille plus ou moins importante) appartenant à des associations ; il s'agit d'Ozoir la Ferrière, Chalmaison, Provins et Brie Comte Robert. Il est indispensable de prendre contact avec leur président pour pouvoir en disposer. Ceux-ci sont tous présents à l'assemblée générale et sur le principe, tous sont d'accord pour mettre à disposition leur terrain.

M. HEZELY rappelle la convention particulière existant avec le COGETARC et indique qu'une demande de création d'un parcours « découverte » a été réclamée. Il devrait être utilisable gratuitement dès le mois d'octobre.

### **COMMISSION SPORTIVE :**

M. Patrick GOLDSTEIN informe l'assemblée que la finale du challenge vétéran sera déterminée plus tard ; elle se déroulera à Ozoir.

Il regrette l'absence ou le manque de communication entre les Présidents d'association et les archers ou les parents d'archers. Certains n'étaient pas au courant de la pré inscription obligatoire pour le championnat départemental. A cela, certains membres de l'assemblée indiquent qu'il ne leur est pas toujours facile d'expliquer toutes les règles et procédures aux parents de jeunes archers qui sont complètement extérieurs au tir à l'arc. De plus, il est soulevé qu'à un moment une « coquille » a été relevée sur le site du département qui a pu engendrer quelques erreurs.

*Comme tout le monde le sait « seuls ceux qui ne font rien ne font pas d'erreur », alors méditons et félicitons nous plutôt d'avoir eu des organisateurs, des « gestionnaires » et des participants (NDLR)*

## **COMMISSION ARBITRES :**

En l'absence de Mme Martine COQUERY Présidente de la Commission Arbitres Lionel Goulette, donne les résultats des formations (2 nouveaux arbitres admis) et les nouvelles formations. (3 candidats en cours de formation et une future candidate)

Il indique que les formations sur cible anglaise et nature se déroulent à Massy sur un terrain régional.

Désormais chaque département va « former » ses propres arbitres. Il faut donc recruter des arbitres « formateurs », il lance donc un appel à candidature. A ce jour un seul arbitre est apte à la formation un autre est en cours d'apprentissage.

## **ETD :**

M. Benjamin LOUCHE faisant fonction de CTD expose à l'assemblée les diverses actions effectuées et les projets de l'Equipe Technique Départementale (ETD) pour l'an prochain. Il s'interroge sur l'opportunité de conserver les 4 Centres d'Entraînements des Sportifs (CPS) tels qu'ils sont organisés actuellement car la fréquentation semble connaître un net fléchissement. A ce sujet M. HEZELY souligne que la DR vient d'imposer la pré-filière et qu'à celle-ci est lié le paiement aux départements pour ces CPS.

M. LOUCHE reprend son rapport :

- 9 archers composent le Groupe Espoir Départemental (GED)
- 6 archers sélectionnés dans le Groupe Espoir Régional (GER)
- Une journée de détection qui s'est déroulée le 18 novembre 2007 à Torcy : 4 jeunes seine et marnais sélectionnés dans le Groupe Benjamins/Minimes du Comité Régional..
- Un entraînement de masse au gymnase de Chelles avec la participation de Rémy BARBELLION

il regrette que le règlement de la Francilienne impose la présence d'un tireur « arc à poulies » car aucun jeune archer du département n'est actuellement recensé et cela nuit à nos équipes qui sont pourtant meilleures. L'équipe Benjamins/Minimes est 1<sup>ère</sup> et l'équipe Cadets/Juniors seconde.

## ***Réflexion***

Saby GOMARY observe qu'en ce qui concerne les stages et formations au niveau régional, les entraîneurs/initiateurs/présidents des clubs n'ont pas de retour.

Précision lui est donnée que les retours sont souvent adressés aux parents (qui fournissent leur adresse personnelle) ; il faudrait effectivement trouver un moyen de communiquer les informations à tous.

En ce qui concerne les projets pour 2008 il souhaite

- maintenir 3 CPS même s'il faut revoir un peu l'organisation
- une sélection de 8 archers pour la francilienne jeunes

Il évoque enfin la constitution d'une commission Tir à l'Arc et Personne Handicapée au sein du CD 77. Notre discipline permet l'accueil d'un grand nombre de handicaps Un état des lieux (questionnaire) va être établi et un stage tireurs handicapés va être organisé ; celui-ci s'adressera aussi aux non initiateurs.

Actuellement Philippe MANGIN et lui-même suivent la formation spécifique orientée vers les personnes handicapées.

Il aborde enfin le plan de développement en direction du public scolaire ; à ce jour le tir à l'arc n'a pas sa place à l'école. Objectif : amener les enfants de l'école au club de tir à l'arc.

### **Question**

Nicole Quehen : la Cie de Fontainelbleau-Avon a été sollicité, tout est organisé mais les créneaux horaires proposés sont de 16 à 18 heures. Les brevetés d'Etat de la Cie ne sont pas disponibles à ces heures là.

Vincent MALLIET pourrait probablement intervenir ; c'est aussi dans cette perspective qu'il a été recruté.

Celui-ci constate que pour l'instant le tir à l'arc en milieu scolaire est considéré comme dangereux par le ministère de l'éducation nationale. Une démarche est à mettre en place en direction des élèves de CM1/CM2 ; il en étudie actuellement le coût.

Il explique qu'en ce qui concerne l'école primaire un diplôme fédéral (de type entraîneur 1 ou entraîneur 2) est suffisant car l'instituteur/institutrice est toujours responsable de ses élèves. En revanche, au collège la présence d'un breveté d'Etat ou d'un professeur d'éducation physique et sportive est obligatoire. L'horaire quant à lui peut être repoussé de 17 heures à 19 heures.

Le CNDS apporte une aide pour les collèges en Zone d'Education Prioritaire (ZEP), une expérimentation est en cours à Chelles. Une autre devrait voir le jour en 2008 à St Mard.

### **Question**

Philippe FOUQUET, président de Provins demande comment est faite la sélection ; en effet, sur Provins 2 collèges sont concernés par cette mesure mais ils abritent à eux 2 environs 1500 élèves

## **CONTRAT D'OBJECTIF 2008 :**

Le Président présente le Contrat d'Objectif 2008

Celui-ci a été signé hier vendredi 22 Février par le CD 77.et représente une aide financière pour les athlètes de haut niveau ( athlètes inscrits sur les listes ministérielles de Haut Niveau et Espoirs, avec possibilité d'aider des jeunes de moins de 23 ans « potentiel 77 » ;

A ce jour, le Département compte trois athlètes sur les listes Ministérielles

- M. Rémy BARBELLION, Fontainebleau-Avon liste Senior
- M. Cédric BIDAUD Arc Club de Meaux liste Espoir
- M. Alexandre LASVENES St Mard liste Espoir

Pour 2008 les Potentiels 77 seront :

- Melle Alexia DELOISON St Mard
- Melle Mathilde GALIEGT St Mard
- Melle Cécile MOUHOT Roissy en Brie
- M. Mathieu MIRVAUX Provins
- M. Alexandre PERREAU Provins

Le Président précise que tous ces Archers seront prévenus par courrier. Ils devront signer la charte dans laquelle ils s'engagent à :

- Subir les visites médicales obligatoires sur les plateaux techniques (Melun, Pontault-Combault ou Meaux). Celles ci se composent de 2 visites obligatoires pour les athlètes inscrits sur liste, d'une seule pour les « potentiels ».
- Participer aux compétitions désignées
- Obtenir une qualification au Championnat de France Olympique ou Campagne .

La Commission Technique de Haut Niveau composée du président, du trésorier, de la secrétaire du comité départemental, d'un représentant des athlètes, d'un représentant des entraîneurs et du président des associations dont dépendent les athlètes « classés », se réunira début Mars 2008 pour la répartition :

- versement aux athlètes,
- suivi médical,
- formation des cadres.

L'information sera communiquée par la mise en ligne sur le site Internet du département.

M. AUDOUARD apporte des précisions sur le suivi médical destiné à empêcher les « tricheurs ». Ce suivi a été réduit à un examen, mais une échographie du cœur et un examen dentaire ont été rendus obligatoires.

Il revient sur le problème d'achat de matériel et indique que le contrat d'objectif peut également permettre l'achat de matériel ou l'aide au déplacement, y compris de l'encadrement des archers.

M. LEMERCIER précise le soin qu'il apporte à la constitution du dossier et constate qu'il reçoit parfois avec retard les examens subis à l'Institut National du Sport et de l'Education Physique (INSEP). Myriam MADOURI, mère de Rémy BARBELLION athlète principalement concerné par ce retard indique que le problème est généré par les dates imposées par la DDJS et les périodes où l'INSEP fait subir les examens à ses sportifs.

M. AUDOUARD reprend la parole pour informer l'assemblée que la date n'est absolument importante, elle ne doit pas être imposée. Le principal étant que la condition soit remplie.

Mme QUEHEN présidente de la Cie d'Arc de Fontainebleau-Avon dans laquelle Rémy BARBELLION est adhérent, profite de l'occasion pour rappeler les dernières performances de celui-ci lors de sa participation au tournoi international organisé par l'Australian Institut of Sport (AIS)

A l'issue des qualifications celui-ci se classait 17<sup>ème</sup> mais était le 1<sup>er</sup> Français. Après les éliminatoires (duels) en 8<sup>ème</sup> de finale, il se classe encore 16<sup>ème</sup> de la compétition et second français.

M. LEMERCIER propose le vote du contrat d'objectif: accord à l'unanimité.

### **COMMISSION FORMATION :**

Le président présente Mme Véronique CARRU, présidente de la commission formation, laquelle précise que les coordonnées qui ont été communiquées sont erronées ; elle les corrige et indique qu'elles ont déjà été modifiées sur le site Internet du département.

3 sessions de formation gratuites dirigées par M. Mathias BOSTELMANN seront dispensées au CSLG de Melun ; la première se déroulera les 1<sup>er</sup> et 2 mars, la seconde les 29 et 30 mars et la dernière les 24 et 25 mai 2008. Elles sont composées de 12 heures de cours, Mme Véronique CARRU présente le programme du week-end qui sera prochainement inscrit sur le site Internet et précise qu'à compter de fin 2009 le diplôme d'initiateur ne sera plus reconnu. Deux conditions sont requises pour participer à ces regroupements : la pré-inscription auprès d'elle et le délai (au moins 48 heures à l'avance avant le début de la formation).

M. LEMERCIER précise que les personnes n'ayant pas suivi la formation d'archer peuvent toutefois suivre les pré-requis. Ces derniers figurent sur le site Internet du département.

M. HEZELY intervient quant à lui pour spécifier que le stage d'archer n'est pas obligatoire.

M. GOMARY regrette que les formations préparatoires aient uniquement lieu en début de saison, et demande s'il en sera encore ainsi à l'avenir. Ce à quoi il lui est répondu que oui car l'Équipe Technique Régionale en a ainsi décidé, le diplôme d'entraîneur-1 se déroulant sur 3 mois.



M. Daniel GRANDE, président de Lagny sur Marne, demande s'il existe une convention avec « l'école » au niveau départemental ou régional. Réponse : Vincent MALLIET travaille actuellement sur le projet.

### **SUBVENTIONS :**

En ce qui concerne les demandes de financements auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS). Les clubs peuvent demander l'achat de matériel. Date de retour des dossiers : le 13 Mars 2008 impérativement. Seules les demandes de subvention d'un montant supérieur à 450,00 euros seront prises en compte.

M. AUDOUARD apporte quelques précisions et attire l'attention des membres de l'assemblée sur le soin à apporter à la constitution de leur dossier. Ne pas oublier de se reporter au tableau des réunions locales ; celles-ci sont organisées dans le but de préparer sa demande au cours d'un rendez-vous. Il indique aussi que le budget doit être équilibré, qu'il faut définir un projet (jusqu'à 3 actions peuvent être envisagées). Le CNDS finance en moyenne 25 % du programme.

Il mentionne aussi la possibilité d'introduire une demande de subvention à l'intention des formations de Brevet d'Etat et à l'emploi des jeunes.

Le président de Lagny-sur-Marne remarque qu'en ce qui concerne les stages, le décalage observé entre le moment où la demande est établie, où l'acceptation/le refus est notifié et le versement des fonds Cela peut parfois être embarrassant pour prendre la décision d'inscription ou non à ces stages.

M. LEMERCIER ajoute une nouvelle indication à savoir de ne pas oublier de comprendre la demande de subvention dans les comptes (ce qui permettra d'équilibrer les débits et les crédits)

Enfin, M. AUDOUARD insiste sur la nécessité pour l'association, d'avoir reçu un agrément du ministère. Cet agrément ne correspond pas à l'agrément fédéral et doit être l'objet d'une demande particulière.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Daniel GRANDE : Le club/ la Compagnie organisateur (trice) d'un concours devra-t-elle détenir un arbitre dans ses adhérents ? ***OUI à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008***

Saby GOMARY : Cette décision va-t-elle changer ? a-t-on moyen d'influencer une modification de cette initiative ? ***Peut-être se rendre à l'AG de la FFTA, argumenter et proposer des solutions, mais cela ne semble tout de même pas envisageable.***

Yannick PETIT, président de Torcy : Si le club/la compagnie dispose d'un arbitre dans ses adhérents lors de l'inscription du concours au calendrier fédéral (en mai) et qu'à la rentrée suivante en septembre l'arbitre a quitté le club/la compagnie ; qu'en est-il du concours inscrit ? **Aucun changement ne sera enregistré après la date limite d'inscription.**

L'ordre du jour est épuisé, il n'y a plus de questions diverses ; après un dernier rappel quant à :

- la mise en conformité de leurs statuts par les associations
- l'AG électorale de l'an prochain
- la réussite des ACJ organisés par le Département et plus particulièrement le Club de St Mard (organisé en Val de Marne en 2008)

Le président remercie encore une fois M. AUDOUARD de sa présence à notre assemblée et lève la séance : il est 18 heures 05

Le Président,

La Secrétaire,